



AVENANT N°5

AU CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES

Coordonnées du site

**Ville de Saint-Nabord
1, rue de l'Eglise
88200 SAINT-NABORD**



AVENANT N°5

Ville de Saint-Nabord
1, rue de l'Eglise
88200 SAINT-NABORD

Représentée par : **Monsieur CALMELS Jean-Pierre** dûment habilité en tant que Maire

Ci-après désignée : **LE CLIENT** d'une part,

ET :

ENGIE ENERGIE SERVICES (ENGIE E.S.) – ENGIE Solutions

Société anonyme au capital de **1 083 555 072** Euros

Dont le siège social est **Faubourg de l'Arche – 1 Place Samuel de Champlain – Paris La Défense – 92400 COURBEVOIE**

Immatriculée au R.C.S. de NANTERRE sous le numéro B 552 046 955

Domiciliée à :

Direction Régionale Bâtiments Est – Site Nancy

35 Avenue du XXème Corps - Immeuble Quai Ouest - CS 20285

54005 NANCY CEDEX

Représentée par :

Monsieur Raphaël DE BODMAN, Directeur Régional

Ci-après désignée : **ENGIE Solutions** d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIVIT :



ARTICLE 1 – Objet de l’avenant 5

L’avenant 5 a pour objet :

- D’affermir la tranche conditionnelle de prolongation de 2 ans du marché
- De définir le tarif du gaz en prix fixe pour cette nouvelle période de 2 ans
- D’ajuster la cible énergétique de référence de la chapelle de Fallières
- D’ajouter au contrat le cabinet dentaire raccordé au réseau de chaleur en 2025
- De prolonger la redevance P3 Aml afin de pouvoir engager des travaux sur la chaudière biomasse

ARTICLE 2 - Prolongation :

La ville de Saint-Nabord a décidé de prolonger le contrat en affermissant la tranche supplémentaire de 2 ans. Celle-ci débutera le 01/07/2026 et ne pourra être reconduite.

ARTICLE 3 - Prestations P1 :

1- tarification du gaz

a) prix du gaz

Le contrat de fourniture de gaz prenant fin au 30/06/2026, une nouvelle consultation a été menée. L’offre en prix fixe de ENGIE Solutions a été retenue pour une durée de 2 ans, pour la période du 01/07/2026 au 30/06/2028. Les montants P1 sont modifiés en conséquence. Le détail est indiqué dans le CDPGF.

b) Révision des prix de gaz

Cette modification de tarif engendre également la modification de la formule de révision du prix de la redevance P1/8. Celle-ci inclut également la nouvelle taxe CEE applicable depuis le 1^{er} janvier 2024 et la nouvelle taxe CPB applicable depuis le 01/01/2026 et devient :

$$P1/8 = P1/8_0 \times [0,32 \times (TVD / TVD_0) + 0,43 \times (TICGN / TICGN_0) + 0,24 \times (CEE / CEE_0) + 0,01 \times (CPB / CPB_0)]$$

Où :

P1/8 = Prix révisé du poste P1/8 à la date du mois de facturation

P1/8₀ = Prix initial du poste P1/8 à la date d’établissement des prix

TVD = Terme Variable de Distribution à la date du mois de facturation



TVD_0 = Terme Variable de Distribution à la date d'établissement des prix (valeur décembre 2025 soit 44,94 pour les tarifs T1, 12,08 pour les tarifs T2)

TICGN = Taxe Intérieure sur Consommation de Gaz Naturel à la date du mois de facturation

$TICGN_0$ = Taxe Intérieure sur Consommation de Gaz Naturel à la date d'établissement des prix (valeur décembre 2025 soit 15,43)

CEE = CEE Classique et Précarité à la date du mois de facturation selon formule de révision suivante :

$$CEE = K_{comb} \times C2EM_{cl} + (K_{comb} \times K_{préca}) \times C2EM_{préca}$$

Avec :

CEE_0 = CEE Classique et Précarité à la date d'établissement des prix (valeur décembre 2025 connue en janvier 2026) : 9,34

K_{comb0} = valeur 5ème période : 0,485

$C2EM_{cl0}$ = valeur indice spot CEE classique (valeur décembre 2025 connue en janvier 2026) : 9,45

$K_{préca0}$ = valeur 5ème période : 0,620

$C2EM_{préca0}$ = Indice spot CEE précaire (valeur décembre 2025 connue en janvier 2026) : 15,83

CPB = Valeur du coefficient réglementaire d'obligation CPB à la date du mois de facturation

CPB_0 = Valeur initiale du coefficient réglementaire d'obligation CPB pour le gaz naturel (valeur janvier 2026 : 0,41)

2- Chapelle de Fallières

La cible de ce site est ajustée en fonction des consommations réelles des dernières années. La nouvelle cible de référence est de 20,3 MWh PCS.

ARTICLE 4 – redevance P3 Aml :

La redevance P3 Aml est conservée dans sa globalité et est affectée à la chaufferie biomasse. Cette redevance financera sur les deux ans le remplacement du réfractaire de la chaudière biomasse.

ARTICLE 5 – Cabinet Dentaire :

Suite au raccordement au réseau de chaleur du nouveau cabinet dentaire en 2025, celui-ci est ajouté au contrat d'exploitation afin de garantir la maintenance de l'échangeur et de la panoplie hydraulique en sous-station.



La redevance P2 est de 298,00 € HT

ARTICLE 6 – Incidences financières :

Anciens montants du marché (avenant 4):

- P1 HT : 84 195,64 € HT annuel
- P2 HT : 39 201,00 € HT annuel
- P3 HT : 20 749,33 € HT annuel
- **Total marché HT : 144 145,97 € HT annuel**

Nouveaux montants du marché :

- P1 HT : 98 176,87 € HT annuel
- P2 HT : 39 499,00 € HT annuel
- P3 HT : 20 749,33 € HT annuel
- **Total marché HT : 158 425,20 € HT annuel**

Evolutions des montants du marché :

- P1 HT : + 13 981,23 € HT annuel
- P2 HT : + 298,00 € HT annuel
- P3 HT : 0,00 € HT annuel
- **Total marché HT : + 14 279,23 € HT annuel**

ARTICLE 7 - DISPOSITIONS DIVERSES

Le présent avenant N°5 est indissociable du contrat de base auquel, outre les présentes dispositions, il n'apporte aucune autre modification et se terminera comme le contrat de base.

Fait à Nancy, le 19/01/2026
En deux exemplaires originaux

LE CLIENT

ENGIE Solutions

DocuSigned by:

DE BODMAN RAP

F23BC782C7304A9...



EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX

D.P.G.F.

Objet de la consultation :
Exploitation des Installations Thermiques des Bâtiments Communaux

Personne Publique :
Commune de SAINT-NABORD 1 rue de l'église 88200 SAINT-NABORD

Personne signataire du marché :
Le Maire la Ville de SAINT-NABORD

A.M.O. :
EPURE Ingénierie
5 impasse de la Baronète
57070 METZ
57070 METZ



	énergie	PCE	Type de marchés		P1/1 - MTI		P1/2 - ECS			P1/3 - MC Gaz	P1/3 - MC Bois	Données P1		P1/3 - MC Abonné	P1/4	P1/5	P1/6	P1/7	P1/8						P2-1	P2-2	P3/1	P3/2	TOTAL	
					NB (*)	P1/1	Prévision	prix unitaire	P1/2	prix unitaire	prix unitaire	Mixité Bois "M"	Perte réseau "R"	P1/3	Abonnement	CTA	Location poste gaz	CP	TVD	CEE	CPB	Stockage	TICGN	P1/8	Primaire	Secondaire	MRE + REN	AML	P1+P2+P3	
					MWhPCS / / MWh utile	€HT	m3	€HT/m3	€HT	€HT/MWh	€HT/MWh	%	%	€HT	€HT	€HT	€HT	€HT	€HT	€HT	€HT	€HT	€HT	€HT	€HT	€HT	€HT	€HT	€HT	
1	Chaufferie Bois/Gaz	Bois/Gaz	GI114906	MC	GT				2 200,00																					
2	Sous-station Ateliers Municipaux	Réseau		PFI	GT				250,73																					
3	Sous-station Eglise	Réseau		PFI	GT				45,68																					
4	Sous-station Mairie	Réseau		PFI	GT				170,28																					
5	Sous-station Maison du Patrimoine	Réseau		PFI	GT				26,28																					
6	Sous-station Centre socio Culturel	Réseau		PFI	GT				331,83																					
6a	Cuisine Centre Socio Culturel	Gaz		CP					1,00	39,49								96,00												
7	Sous-station 4 Logements rue des Ravines	Réseau		PFC	GT																									
8	Sous-station Ecole primaire des Herbures	Réseau		PFI	GT				135,58																					
9	Sous-station Ecole maternelle des Herbures	Réseau		PFI	GT				116,01																					
10	Sous-station VOSGELIS	Réseau		PF	GT				700,00																					
11	Groupe Scolaire des Breuchottes	Gaz	05422720641810	MTI	GT			100	5 515,57	513,37					2 272,68	46,01	593,00													
12	Chapelle de Fallières	Gaz	05477568683850	MTI	GT				20,30	801,65					462,60	46,01														
13	Vestiaire Foot	Gaz	05470622236417	MTI	GT			20	39,85	1 573,68	102,67				1 061,64	46,01	572,00													
14	Saint Anne	Fioul		CP	GT				35,00	2 459,84								172,19												
15	Local Ados 2bis rue du pres lagrange	Gaz	05431548462578	PF	GT				0,00	0,00																				
16	Bureau de poste	Gaz	05403617886963	MTI	GT				2,00	78,98					55,56	13,53														
17	Logement place de la gare	Gaz		PF	GT																									
18	Local Commercial (salon de coiffure) place de la gare	Gaz		PF	GT																									
19	Cabinet Dentaire	Réseau		PF																										
TOTAL									10 469,20	616,04					66 129,20	4 886,76	197,57	2 099,00	268,19	4 364,03	3 269,99	145,89	0,00	5 731,01	13 510,91	24 182,00	15 317,00	10 952,00	9 797,33	158 425,20

TOTAL Marché : P1 + P2 + P3

* : les NB peuvent être modifiés uniquement en cas de travaux d'économie